



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2014, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE,
A ORSONNENS**

Présidence : M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée : 20h00
Participation : 107 citoyens actifs
Scrutateurs : Mme Muriel Joye
M. Emmanuel Chassot

M. Wicky relève la présence de M. Rapin, architecte du projet de GrangEcole, de M. Cesa, responsable d'établissement et de M. Pharisa, journaliste du journal La Gruyère.

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 28 novembre 2014
- le bulletin communal n° 38
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 avril 2014. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
3. Budget 2015
 - 3.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
 - a) Réfection du mur du cimetière d'Orsonnens
 - b) Auberge du Cheval Blanc à Orsonnens (étanchéité)
 - c) Local du feu du CSPI Gibloux à Orsonnens
 - d) Votation du crédit de construction du bâtiment scolaire « GrangEcole » à Orsonnens
 - 3.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
4. Divers

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 28 avril 2014 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

Informations concernant l'ordre du jour

2. **Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)**

Actuellement, l'IAPEG (Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne) est une entente intercommunale. Il est proposé aux communes de modifier la structure en supprimant l'entente et en intégrant l'IAPEG dans l'ABMG qui regroupe déjà le Service officiel de curatelle et l'ORCOC. Ce changement appelle la modification des statuts de l'ABMG.

➤ *L'assemblée accepte les modifications des statuts de l'ABMG à l'unanimité.*

3. **Budget 2015**

3.2. **Budget des Investissements**

a) **Réfection du mur du cimetière d'Orsonnens (côté Sud)**

La détérioration du mur précité nécessite une remise en état par des travaux d'assainissement du fond, d'un rhabillage et d'un crépissage. A cela s'ajoute un aménagement de la bande entre le mur et la route. Le coût de l'investissement de Fr. 20'000.- est financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière :

L'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 20'000.-

Questions :

- Pour répondre à la question de Mme Nihoul à propos de la longueur de la réparation du mur, M. Wicky précise que les travaux sont prévus sur la partie supérieure.
- M. Germain Julmy propose de ne pas aménager la bande de terrain le long du mur mais de l'utiliser comme place de parc.
- M. Wicky : le Conseil communal prend note de cette suggestion mais elle ne semble pas très favorable car elle augmenterait le trafic sur cette route.
- M. Christian Chassot trouve que la proposition de M. Julmy est intéressante.

➤ *L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 20'000.- à l'unanimité.*

b) **Travaux d'étanchéité aux balcons du café d'Orsonnens**

L'infiltration régulière d'eau de pluie dans les fissures des balcons provoque des dégâts sous les dalles et en façade. Il est nécessaire de remédier à cette situation afin d'éviter de plus gros dommages dans un proche avenir. Le coût de l'investissement estimé à Fr. 10'000.- est supporté par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière :

L'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 10'000.-

Questions :

- M. Cudré demande si le montant de Fr. 10'000.- suffira pour la réalisation de ces travaux.
- M. Wicky lui répond qu'à première vue cela devrait suffire. La taille par contre n'est pas comprise, ceci pour répondre à la question de M. Chassot.

➤ *L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 10'000.- à l'unanimité, moins une abstention.*

c) Finalisation des travaux au local des pompiers à Orsonnens

Pour répondre à l'ensemble des exigences Frifire et se mettre en conformité avec celles de l'ECAB, le corps du CSPI Gibloux, composé des communes de Massonnens, Le Glèbe et Villorsonnens, doit entreprendre deux démarches soit l'acquisition d'un camion tonne-pompe et la finalisation de la mise en conformité du local du feu à Orsonnens.

La dépense liée à l'achat du tonne-pompe sera prise en charge par les communes de Massonnens et Le Glèbe à titre de compensation pour le rééquilibrage des finances investies à ce jour par Villorsonnens. Les deux communes ont déjà voté leur montant respectif soit Fr. 220'000.- pour Le Glèbe et Fr. 20'000.- pour Massonnens.

Concernant les travaux de finition au local du feu d'Orsonnens, le montant déterminé est de Fr. 365'000.- (objet déjà à l'enquête sous réserve). Des subventions sont annoncées pour Fr. 111'250.-. L'assemblée communale de Villorsonnens a déjà voté le 12 décembre 2012 le montant de Fr. 140'000.-. En supplément, le montant de Fr. 113'750.- doit être pris en charge par les communes de Massonnens et Le Glèbe. Toutefois, comme il est impossible qu'une commune vote un montant pour un investissement sur un objet se trouvant dans une autre commune et dont elle n'est pas propriétaire, les trois Conseils communaux ont opté pour la solution suivante :

- un montant de Fr. 113'750.- est voté par l'assemblée communale de Villorsonnens puis
- une convention liant les trois communes sur 20 ans spécifiera que l'amortissement annuel de l'emprunt et les intérêts de la dette seront versés à la commune de Villorsonnens par Massonnens et Le Glèbe.
- Un montant de sortie sera également défini au cas où une commune abandonnait ce corps des pompiers.

Les montants déterminés figureront aux comptes et bilan de la commune mais l'investissement voté sera sans effet sur les finances communales puisque couverts par nos deux communes partenaires.

Rapport de la Commission financière :

L'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 113'750.-

Questions :

- M. Bertrand Aeberhard : pourquoi avoir décidé d'attendre 20 ans pour obtenir la totalité du remboursement ?
- M. Wicky : réduire le temps était difficilement supportable pour la commune du Glèbe mais elle devra s'adapter aux fluctuations du taux d'intérêt.
- M. Charles Phillot : si la situation est claire à propos de la couverture des frais financiers, qu'en est-il des frais d'exploitation liés à cet investissement ?
- M. Wicky : effectivement, il faut tenir compte de cette remarque et voter cet objet sous réserve que les frais d'exploitation soient ajoutés dans la convention.

➤ *L'assemblée accepte cet investissement à l'unanimité.*

d) Crédit de construction pour le projet scolaire « GrangEcole »

La présentation du projet à la population le 09 décembre 2014 a soulevé diverses interrogations ce qui a permis à M. Wicky et Mme Phillot de rencontrer MM. Rime et Ballaman du Service des communes et ainsi obtenir toutes les informations utiles au niveau financier pour la bonne marche de cette assemblée.

M. Wicky remercie tout d'abord M. et Mme Michel et Annelise Richoz pour leur compréhension lors des discussions relatives à la vente d'une partie de leur terrain situé en zone d'intérêt public ceci en vue de la réalisation de ce bâtiment.

M. le Syndic donne quelques précisions au sujet du choix du chauffage, lequel a été analysé sous tous ses aspects. Il faut savoir que le chauffage au mazout ou au gaz n'est pas autorisé pour un bâtiment public ; une centrale à bois avec chauffage à distance n'est pas rentable ; il reste le chauffage à pellets et les sondes géothermiques et ce sont ces dernières qui ont été retenues.

Ce projet d'avenir est ambitieux et onéreux mais comme disait Victor Hugo « les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain ».

M. Wicky donne les raisons pour lesquelles le Conseil communal a été amené à présenter un tel dessein (locaux insuffisants ou non conformes, les nombreux transports scolaires bientôt entièrement à charge des communes, les directives en matière d'accueil extrascolaire, la projection des horaires continus, la tendance pédagogique s'orientant vers un regroupement des classes).

Les bâtiments scolaires actuels portent le poids des années et des rénovations seront à prévoir si la situation reste telle quelle.

L'occasion se présente aussi de créer 168 places PC permettant ainsi d'approcher du quota défini à ce jour à Villorsonnens.

Si on tient compte des terrains à bâtir et des mises à l'enquête en cours, une augmentation de la population donc du nombre d'enfants est à prévoir.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur :

- a) le crédit de construction du projet GrangEcole comprenant
 - les honoraires d'architectes, géomètres, ingénieurs ;
 - les différents CFC de réalisation (travaux préparatoires, construction du bâtiment, frais accessoires, les équipements, le mobilier, les aménagements extérieurs et l'achat d'une parcelle de 1'369 m² à M. et Mme Michel Richoz, au prix de 75.-/m² soit Fr. 102'675.-, ce qui représente une dépense totale estimée à Fr. 7'900'000.- TTC à + ou - 10%).
- b) Les charges retenues soit amortissement 3% et intérêts 2% sur 33 ans d'où une incidence financière considérée à Fr. 165'000.- annuellement.
- c) Les charges de fonctionnement du nouvel immeuble ne sont pas estimées précisément à ce jour mais ne devraient pas dépasser le montant des charges des trois écoles réunies.

Sur la base de projection des plans sur écran, M. Rapin présente l'ensemble du projet soit la situation du bâtiment et des parkings, les accès au bâtiment et la disposition des salles et locaux. Il relève aussi la particularité du préau couvert sur lequel est réservé un espace vide qui pourrait servir à la réalisation rapide d'une salle de classe supplémentaire. La toiture sera en ferblanterie et les façades en bois.

Un intermède est proposé afin de permettre aux personnes intéressées de voir la maquette et de poser des questions à l'architecte.

Questions :

- o M. Bertschi propose de mettre dans les conditions que la commune pourrait fournir le bois pour cette construction.

- M. Wicky reconnaît que la commune a beaucoup de bois mais la situation est plus compliquée qu'il n'y paraît. Il faut penser à la coupe, au séchage et à la qualité du bois, aux marchés publics.
- M. Rapin confirme que la même envie a été émise par le CoPil mais il y a une grosse contrainte au niveau des marchés publics. Ce serait une jolie opération ; c'est à vérifier mais ce sera difficile.
- M. Georges Defferrard demande de faire attention à la qualité du bois étranger.
- M. Rolle aimerait connaître la durée de vie d'une façade en bois.
- M. Rapin : le bois choisi sera de l'épicéa ou du mélèze. Sa durée de vie est limitée mais peut être longue ; ça dépend aussi de l'acceptation ou non du changement d'aspect du bois avec le temps.
- M. Charles Phillot regrette que l'idée du chauffage à bois (copeaux) ait été abandonnée car l'énergie va devenir une affaire cruciale au niveau des coûts. Il souhaiterait que le Conseil se penche à nouveau sur ce système.
- M. Michel Phillot précise que le GroupeE a jugé le chauffage à distance non rentable et très coûteux.
- M. Claude Monney craint que le manque d'avant-toit laisse trop passer le rayonnement solaire et que, par conséquent, l'atmosphère dans les classes devienne très pénible.
- M. Rapin précise que des protections très performantes sont prévues pour parer à cet inconvénient. De plus, le bâtiment étant relativement haut, il ne serait de toute façon pas possible de satisfaire tous les étages de l'ombre des avant-toits.
- M. Rolle demande si les fenêtres pourront s'ouvrir.
- M. Rapin : ces fenêtres n'auraient pas besoin de s'ouvrir mais, parce que nous nous trouvons en campagne, certaines le pourront.

L'aspect financier allant être traité et selon l'art. 21 et 65 al.1 de la loi sur les communes, les personnes touchées par la vente du terrain doivent se récuser soit :

M. et Mme Michel et Annelise Richoz, M. et Mme Jean-Marc et Nathalie Richoz, M. Gérald Kessler.

M. Wicky présente le **plan de financement** (art. 48 LCo) soit :

Coût du projet

Coût brut total estimé	+	Fr	7'900'000.00
plus ou moins 10%			
Subventions attendues	-	Fr	<u>600'000.00</u>

Montant net à charge de la commune = **Fr 7'300'000.00**

Couverture de la dépense

Utilisation de réserves	+	Fr	500'000.00
Vente des 3 anciennes écoles	+	Fr	3'500'000.00
Emprunt	+	Fr	<u>3'300'000.00</u>
Montant net de la dépense	=	Fr	<u>7'300'000.00</u>

Charges de fonctionnement

Intérêts passifs sur emprunts (taux 2%)	+	Fr	66'000.00
Amortissement annuel minimal (taux 3%)	+	Fr	<u>99'000.00</u>
<i>Charges d'exploitation annuelles estimées (semblables à celles des trois anciennes écoles réunies)</i>			
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	Fr	<u>165'000.00</u>

Rapport de la Commission financière :

Le Conseil communal estime la dépense entraînée par la construction du bâtiment scolaire « GrangEcole » à Fr. 7'900'000.-, plus ou moins 10%. La Commission financière préavis positivement le plan de financement proposé soit la vente des trois écoles existantes et les emprunts nécessaires pour le solde. Toutes les indications précisées par l'art. 48 du règlement de la Loi sur les Communes seront données à l'assemblée communale préalablement au vote relatif à cette dépense et inscrites au procès-verbal de ladite assemblée.

Questions :

- A la question de M. Charles Phillot, la caissière communale répond que la réserve existe, par conséquent est mobilisable pour la construction.
 - M. Christian Chassot : un article dans un journal traitant de l'assemblée communale de Villaz-st-Pierre informe que cette commune va réaliser un bâtiment scolaire pour un montant nettement inférieur à notre proposition.
 - M. Wicky : il ne nous appartient pas de nous immiscer dans les affaires communales voisines mais effectivement cette information est surprenante.
 - M. Rapin donne quelques comparatifs entre les diverses constructions faites dans la région. En prenant le bâtiment en lui-même, la fourchette de prix se chiffre entre 600 - 650'000.- par classe.
 - M. Charles Phillot : quel est le coût des abris PC par rapport à ce budget ?
 - M. Wicky : les subventions sont censées couvrir pratiquement le coût des abris mais elles sont légèrement en dessous.
 - M. Rolle : à combien reviendrait la réalisation de deux salles de classes annexes ?
 - M. Rapin : une classe supplémentaire est inscrite dans le volume qui se trouve au-dessus du préau couvert. Si un jour on avait besoin de cette salle de classe, vu qu'elle est déjà comprise dans le volume et que son enveloppe est déjà bâtie par le projet présent, son coût serait inférieur au coût moyen auquel est ramené le coût global de la construction.
 - M. Wicky précise qu'il y a déjà deux salles de réserve dans le projet et en plus il y aurait la possibilité d'avoir cette salle à réaliser sur le préau couvert.
 - M. Emmanuel Chassot : est-ce que le Conseil a pensé au manque à gagner des locations encaissées des anciennes écoles ?
 - M. Wicky : on y a réfléchi mais le manque à gagner est moindre car les locations ne sont pas très élevées.
 - M. Bertrand Aeberhard : si la commune n'arrive pas à vendre les anciennes écoles selon le montant de l'estimation, comment va-t-elle faire pour financer la différence ?
 - M. Wicky : il faudra certainement se battre mais le conseil est confiant.
 - M. Georges Defferrard : ce n'est pas normal qu'une commune paie Fr. 5'500.- pour l'estimation des trois bâtiments.
 - Mme Marie-Pascale Page : c'est un bon projet et c'est le moment de voter oui et de prendre des risques. Le fait d'avoir une grande école chez nous, nous garantit peut-être un pôle scolaire en cas de fusion future.
 - M. Hubert Berset : sur quel critère a été fixé le prix de vente du terrain ?
 - M. Wicky : c'est un prix très raisonnable pour un terrain en zone d'intérêt public.
 - M. Hubert Berset : en quoi consiste la nouvelle norme minergie 2015 ?
 - M. Rapin : l'Etat impose que toutes les constructions, en partie subventionnées par l'Etat, augmentent le niveau de performance énergétique des bâtiments.
- **A la question** : acceptez-vous la dépense de Fr 7'900'000.- pour le projet « GrangEcole » ainsi que le plan de financement qui a été soumis ?
- **Vote : 97 oui / 3 non / 2 abstentions.**

Un merci très reconnaissant et chaleureux pour cette décision.

3.3. Budget de fonctionnement

M. Wicky parcourt le budget de fonctionnement qui se solde par un léger déficit de Fr. 4'600.-, en donne les explications nécessaires qui ne suscitent aucune question.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2015 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un déficit de Fr. 4'600.-. La Commission propose d'accepter le budget de fonctionnement.

➤ *L'assemblée accepte le budget de fonctionnement 2015 à l'unanimité.*

3.4. Budget d'investissement

M. le Syndic commente les divers chapitres de ce budget d'investissement.

Le montant de Fr 40'000.- pour le raccordement Swisscom est annulé car ils n'entreront pas en matière pour cette intervention. Sinon rien de spécial à signaler.

➤ *L'assemblée accepte à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015.*

4. Divers

- La parole est donnée à M. Michel Phillot qui transmet l'information reçue à propos des projets éoliens dans la région.
- M. Rolle remercie sincèrement le Conseil communal pour tout le travail réalisé tout au long de l'année.
- M. Audemard : avec la probable construction des immeubles à Villarsiviriaux, il remarque qu'il y a passablement d'enfants qui descendent la route pour prendre le bus. Il demande si un trottoir ne pourrait pas être envisagé ou du moins mettre une bande jaune pour davantage de sécurité.
- M. Wicky : la question est pertinente et le Conseil enregistre cette demande. Cependant et dans un premier temps, afin d'éviter de malheureux accidents, il est avant tout demandé aux parents de veiller à ce que leurs enfants, leurs ados, soient visibles sur les routes, que ce soit à vélo ou à pied.

Avant de clore cette assemblée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation active à cette assemblée.

Un remerciement tout particulier à la secrétaire et à la caissière pour leur excellent travail.

Un remerciement aux collègues du Conseil communal avec qui il fait bon travailler, où il règne une bonne ambiance.

Après avoir adressé ses meilleurs vœux, M. le syndic invite chacun à partager le verre de l'amitié.

M. Repond remercie tout spécialement M. le Syndic pour tout le travail accompli.

La secrétaire
J. Morel

Le syndic
F. Wicky

